



EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETES du MAIRE

N° 2025-145-POL-134

Arrêté portant sur la campagne de stérilisation des chats errants - 13180 GIGNAC-LA-NERTHE

Du 23 juin jusqu'au 31 décembre 2025

Le Maire de la Commune de Gignac-la-Nerthe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L211-27 et R211-12,

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer la sécurité et la salubrité publique,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour lutter contre la divagation des chats, dont le propriétaire n'est pas identifié et d'assurer la propreté des lieux publics,

ARRETE

Article 1^{er}

Les chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune de Gignac-la-Nerthe seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâche dans les mêmes lieux.

Article 2

L'association « Pattes de velours » est chargée de la capture des chats errants. Les chats seront conduits dans une clinique vétérinaire où ils seront examinés, stérilisés, identifiés puis relâchés sur le lieu de capture. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Article 3

La campagne de capture se déroulera du 23 juin jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Article 4

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations de chats errants sont placés sous la responsabilité de l'association « Pattes de velours ».

Article 5

L'information du public consistera en la publication du présent arrêté sur le site internet de la Ville ainsi que sur les réseaux sociaux de la commune.

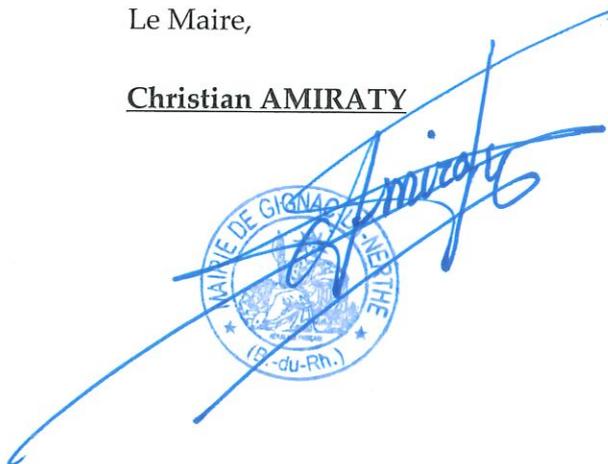
Article 6

Le Directeur général des Services, l'association « Pattes de velours », le Chef de la police municipale, ainsi que tout agent habilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gignac-la-Nerthe, le 23 juin 2025

Le Maire,

Christian AMIRATY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Amiraty', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GIGNAC LA NERTHE' and '(G-du-Rh.)' around a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.